



CONSEIL INTERCOMMUNAL

**RAPPORT  
DE LA COMMISSION  
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**PRÉAVIS N° 01/04.2017**

**RAPPORT DE GESTION 2016**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. PRÉAMBULE**

La Commission de gestion a été chargée de l'étude de ce préavis. Elle est composée d'un membre et d'un suppléant par Commune. Ainsi ce sont Mmes Catherine Hodel (Morges), Catherine Sutter (Tolochenaz), MM. Antoine Chappuis (Préverenges), Raymond Chatelan (Buchillon), Andreas Kuenzi (Lussy-sur-Morges) et François Ludwig (St-Prex), tous membres, qui ont participé à une séance le jeudi 30 mars 2017 à 18 h 30 à la salle de conférences de la PRM, Pl. Saint-Louis 2, à Morges.

Messieurs Michel Conne de St-Prex, Jean-Claude Goy de Morges et Serge Risse de Préverenges, tous suppléants, ont assisté à la séance à titre informel.

À cette même séance, le Comité de Direction (CODIR) était représenté par sa Présidente, Mme Anne-Catherine Aubert-Despland (Morges) et par M. Roger Burri (St-Prex). Monsieur le Major Martin de Muralt, Commandant de la PRM, a également participé à cette réunion.

D'emblée, nous remercions ces trois dernières personnes pour leurs explications, leurs réponses claires et la transparence manifestée de leur part.

Partant du principe que chaque Conseiller intercommunal a pris connaissance du rapport de Gestion établi par le Conseil de Direction, ce rapport ne prétendra pas répéter, ni relater son contenu.

En début de séance, il a été évoqué le calendrier serré entre la réception des documents, la date de la séance (jeudi 30 mars) et le délai de la remise du rapport (vendredi 19 mai), soit 10 jours avant la séance du Conseil Intercommunal (mardi 30 mai). Les vacances de Pâques viennent s'intercaler dans ce calendrier (du samedi 8 avril au dimanche 23 avril 2017).

Il faut aussi relever que toutes les Communes composant la PRM reçoivent un exemplaire du rapport de gestion établi par le Conseil de Direction. Elles peuvent ainsi intégrer dans leur propre rapport de gestion communale la partie concernant les tâches sous contrats de droit administratif (point 3.2.7 Brigade ASP et 3.3 Service de la signalisation : pages 36 à 40) et peuvent aussi, en plus, donner des informations concernant l'ensemble de l'activité de la PRM.

## **2. ANALYSE, COMMENTAIRES ET QUESTIONS**

Le travail de la Commission a consisté à parcourir le rapport très complet établi par le Comité de Direction, à poser des questions et à demander des précisions au fur et à mesure de l'avance dans le document précité, à écouter les réponses et explications données par les 2 représentants de notre Exécutif et par le commandant de Police. Ces derniers ont précisé que rien n'avait été éludé volontairement dans le rapport et qu'il n'avait pas été changé dans sa forme depuis les 5 ans d'existence de la PRM de façon à faciliter la comparaison entre les exercices, ce qui est appréciable.

### **1. NOTRE ORGANISATION**

#### **1.5.1 Passation de commandement et réorganisation**

Les attentes correspondent pleinement à celles exprimées et attendues par ces changements. Une meilleure cohérence est au rendez-vous. Actuellement, il n'y a pas d'inconvénients constatés. Les meilleures synergies au niveau de la division opérationnelle entre Police secours et Prévention sont réelles. Le fait d'avoir également un chef avéré, un leader pour la partie administrative (Services généraux), est un bien pour le personnel qui sait maintenant de qui il dépend et à qui il peut s'adresser. Ce service gagne ainsi en efficacité.

#### **1.5.2 Nouvel hôtel de police**

Les travaux vont bon train et la date d'investigation des lieux par notre police, annoncée au 1<sup>er</sup> novembre 2017, devrait être tenue.

### **2. LES AUTORITÉS (LÉGISLATURE 2011-2016)**

#### **2.1.1 Comité de direction : Son message et ses activités**

24 séances pour une année ce qui représente pratiquement une séance toutes les deux semaines, ce qui démontre le souci du Comité de Direction de bien "gouverner ce dicastère" de notre Police qui n'est pas laissée à elle-même. L'ampleur et la complexité des tâches à accomplir transparaissent également à travers ces multiples séances qui s'ajoutent à celles dues à la fonction municipale et communale des membres du CODIR.

Si le projet de règlement général de police n'est pas encore sous toit, c'est à une procédure compliquée d'allers et retours que nous le devons. La modification des statuts de la PRM qui sont liés à la création du règlement n'est pas simple non plus. Mais le Comité de Direction a exprimé sa volonté d'aller de l'avant. Selon le Commandant de police, rien dans les 6 règlements de police des Communes de la PRM n'interdit de réprimander des infractions. La difficulté actuelle réside dans l'existence de ces 6 règlements de police différents, ce qui n'est pas évident pour les agents passant d'une commune à une autre.

En page 11 du rapport de gestion, il est fait mention de la réalisation d'un plan de législature avec l'aide d'un consultant externe. Il s'agissait d'un spécialiste en coaching et management. Nous comprenons qu'un œil extérieur et neutre aide à la réalisation d'une vision devant dicter l'action de notre Association jusqu'à la fin de la législature.

### **2.2.1 Le Conseil Intercommunal : ses activités et décisions**

Nous rappelons que le nombre de délégués dépend de la population selon l'article 10 des statuts de l'Association PRM. Le passage de 31 à 32 délégués dans nos rangs est expliqué par l'augmentation de la population de la Commune de Morges.

### **2.2.2 Vœux de la Commission de Gestion et des Finances en suspens au 31 décembre 2016**

Les trois vœux avec les réponses et considérations du Comité de Direction figurent aux pages 13 et 14 du rapport de gestion.

La Commission estime satisfaisantes les réponses et explications données par le Comité de Direction et le remercie pour sa diligence.

## **3. LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES**

### **3.1.1 Police Secours : Missions et Moyens**

Le changement des armes des agents et l'arrivée de nouveaux matériels sont pour 2017. La Commission de Gestion 2017 y reviendra en temps voulu. Il en est de même pour le changement des véhicules.

### **3.1.2 Nombre d'Interventions**

**Le point 3.1.2.1 Demandes d'Assistance** représente la concrétisation et mise en œuvre du vœu No 3 de la Commission de Gestion précédente. Il permet de se faire une image concrète de ce qui se cache derrière cet intitulé d'un élément statistique. La Commission a apprécié cette manière de présenter ce poste.

#### **3.1.2.2/3/4/5/6/7/8/9 Les Interventions**

Les interventions répertoriées sont celles de la PRM seule ou en collaboration avec la police cantonale. Leur nombre total est assez stable, malgré une très légère baisse.

Ces données donnent une image assez précise de ce qui se passe dans nos Communes, même si des interventions de la police cantonale peuvent avoir lieu sans la participation de la PRM.

Sur les graphiques, les interventions sont classées par la fréquence de leur type. La comparaison entre communes ou avec les années précédentes exige un petit exercice de croisements de données, l'ordre du type d'interventions changeant en fonction de leur nombre. Mais cette comparaison est encore assez facile, leur place sur les graphiques ne faisant pas de bonds importants.

Comme pour les années précédentes, les demandes d'assistance sont les plus nombreuses. Elles représentent la moitié des interventions. Notre police est ainsi véritablement une aide à la population et non pas seulement un organe purement répressif, comme certains peuvent le penser ou le caricaturer. Nous tenons à le relever.

Il est difficile de donner des explications sur les variations des nombres relevés d'une année à l'autre. Par exemple, les vols par effraction passent de 324 en 2014 à 217 en 2015 et à 262 en 2016 alors que les vols par effraction dans les véhicules passent de 68 en 2014 à 70 en 2015 et à 34 en 2016.

Comment interpréter l'évolution de ces données et à quoi les attribuer ? Sur le plan suisse, la criminalité baisse. Les raisons sont multiples et ont également des aspects géopolitiques. La présence ou la non-présence policière ne peuvent simplement pas les expliquer.

Il faut encore relever avec satisfaction le fait que notre Police comprend deux cadres formés au débriefing et qu'un suivi est possible pour les agents par la cellule psychologique de la Police cantonale.

### **3.2.1 Prévention et voie publique**

Les chapitres 3.2.2 Campagne de Prévention et 3.2.3 Prévention scolaire n'appellent pas de commentaires particuliers, si ce n'est que les actions sont coordonnées avec le Canton.

### **3.2.4 Présence dans les Postes Décentralisés**

Les plages d'heures mentionnées dans le tableau de la page 29 ne signifient pas la présence d'un agent derrière un guichet attendant un éventuel "client". Il s'agit d'heures de présence sur le territoire de la Commune concernée. Soit un rendez-vous a été fixé avec une personne, soit une personne arrive à l'improviste à l'administration communale qui, alors, avertit les agents qui sont sur place dans les 5 minutes, car étant dans un rayon restreint.

L'offre des heures a été réduite suite à des contrôles, car l'offre s'était avérée surdimensionnée. Les heures gagnées ont été reportées sur le terrain.

### **3.2.7 Brigade ASP et 3.3 Service de la Signalisation**

Ces chapitres relèvent des contrats de droit administratif établis avec 5 de nos 6 Communes (Buchillon, Lussy-sur-Morges, Morges, Tolochenaz et Saint-Prex).

## **4. ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES**

### **4.1. Commission de Police**

La mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion des procédures de la commission de police et de son contentieux (Préavis No 05/11.2015 de CHF 68'900.- accepté le 24 novembre 2015 par le Conseil Intercommunal) fonctionne et donne satisfaction.

#### **4.1.2 Chiffres et statistiques**

Les 52 condamnations à des travaux d'intérêts généraux ont suscité quelques questions. À l'égard de quels types d'infractions ces mesures sont-elles prises, quelle population est sujette à ce type de sanctions, où se font ces travaux, quels sont-ils, qui les surveillent, comment sont-ils attribués, qui les décide.

Ce point fait l'objet d'une question de la part de la Commission de Gestion. (Question No 1)

## 5. CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

Chaque année, le rapport de gestion du CODIR comprend, en matière d'effectifs, deux tableaux qui nous permettent d'avoir une vision sur la répartition des postes dans les différents services et sur l'évolution des effectifs. La comparaison avec les années précédentes est aisée.

L'année 2016 a été particulièrement difficile sur le plan des effectifs. Pour Police secours et Police de proximité, les effectifs ont diminué de 7 unités. Ceci représente un sixième des 42 postes du début 2016. Les autres années, une compensation se faisait grâce à l'incorporation des aspirants devenus agents après leur assermentation. Ça n'a pas été le cas au début 2016, aucun aspirant n'ayant été formé pour la PRM en 2015. La situation va s'améliorer en 2017, 4 aspirants ayant été assermentés et incorporés le 23 mars 2017 lors du rapport annuel du corps de Police. De plus, actuellement, 3 aspirants suivent les cours de l'académie de Police de Savatan.

Le recrutement des aspirants se fait grâce à une campagne romande.

Le rapport de gestion du CODIR ne nous dit pas si les effectifs actuels sont suffisants. Il serait souhaitable que le tableau des effectifs sous le point 5.1 de la page 43 comporte une colonne avec les effectifs à atteindre.

L'engagement de nouveaux policiers est une mission quasi impossible. En effet, il n'y a pas de policiers formés sur le marché. L'ensemble des corps de police sont en sous-effectifs, à part semble-t-il la Gendarmerie. Engager un policier revient à en retirer un à un autre corps. Par déontologie, les corps n'essaient pas de se "voler" des agents. Mais il faut reconnaître, que les gens sont beaucoup plus mobiles qu'autrefois : une opportunité d'accéder à une fonction spéciale ou supérieure que le corps de Police ne peut offrir, une opportunité salariale, un déménagement pour des raisons familiales, par exemple, peuvent être de bonnes raisons de partir.

Les effets de la nouvelle échelle des traitements de la nouvelle convention collective de travail (Préavis No 03/04.2016 accepté le 30 août 2016 par le Conseil Intercommunal) ne se feront sentir qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les 2 cas lourds de maladie évoqués dans les rapports de la Commission de gestion 2014 et 2015 n'influenceront plus le taux d'absentéisme en 2017.

Notons encore que l'accompagnement et la gestion de la santé des collaborateurs se font en collaboration avec le service des ressources humaines de la Commune de Morges.

La Commission émet le vœu de disposer, pour l'année 2016, d'un tableau analogue à ceux établis en 2014 et 2015 concernant l'absentéisme au sein de la PRM. Il est également demandé qu'un tel tableau soit remis automatiquement chaque année, pour le moins, à la Commission de Gestion. (Vœu No 1)

Malgré ces difficultés, les effectifs sont assez stables et les tâches sont remplies.

À la question de savoir s'il y avait des plaintes à l'égard de la Police et s'il y en avait, quel en était le nombre et comment elles étaient traitées, le Commandant a apporté les précisions suivantes : pour les contraventions, il y a pas mal de contestations. À propos des plaintes concernant le comportement des agents, il y en a 3 ou 4 par année. Elles passent toutes par lui. Ce dernier demande systématiquement une détermination écrite au collaborateur. Le plaignant est contacté et la possibilité de rencontrer le commandant lui est offerte ; le plaignant utilise ou pas cette possibilité.

### **5.3 La Formation Continue**

Les divers sous-chapitres ont suscité quelques questions et réponses que voici.

- la PRM dispose de moniteurs en self-défense en interne. Un partenariat avec la société Securitas permet de disposer d'instructeurs professionnels qualifiés.
- La location du pas de tirs se fait en collaboration avec la police de Nyon. Le Commandant estime que ses hommes sont bien formés dans le domaine du tir.
- Un cours de conduite automobile est organisé tous les 2 ans.
- Le séminaire de gouvernance a eu lieu extra-muros. Son éloignement s'explique par le fait que la société EQUITES s'expatrie une partie de l'année. La volonté de souder une équipe avec 3 nouveaux venus se comprend parfaitement.

### **3. VISITES**

La Commission a renoncé à une visite de l'actuel et du futur hôtel de Police, ainsi qu'à une présentation des moyens d'intervention de Police secours et des véhicules. En effet, les changements importants devant intervenir en 2017 justifient un renvoi lors de l'examen de la gestion de l'exercice 2017.

### **4. QUESTION**

#### **o Question N° 1**

Les 52 condamnations (évoquées au point 4.1.2 page 40 du rapport de gestion du CODIR) à des travaux d'intérêts généraux ont été délivrées par la Commission de Police. À l'égard de quels types d'infractions ces mesures sont-elles prises, quelle population est-elle sujette à ce type de sanctions, où se font ces travaux, quels sont-ils, qui les surveillent, comment sont-ils attribués, qui les décide ? La Commission demande des précisions à ce sujet.

### **5. VŒU**

Un vœu déjà évoqué dans le présent rapport s'est dégagé des débats de la Commission de Gestion :

#### **o Vœu N° 1**

La Commission émet le vœu de disposer, pour l'année 2016, d'un tableau analogue à ceux établis en 2014 et 2015 concernant l'absentéisme au sein de la PRM. Il est également demandé qu'un tel tableau soit remis automatiquement chaque année, pour le moins, à la Commission de Gestion.

## 6. CONCLUSION

Nous tenons à remercier vivement tous les collaborateurs, agents et cadres pour leur engagement et leur travail durant l'année 2016.

À l'unanimité de ses membres, la Commission a décidé d'accepter le préavis N° 01/04.2017 Rapport du Comité de Direction au Conseil Intercommunal sur sa gestion durant l'année 2016.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM

- vu le rapport de gestion du Comité de Direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'approuver la gestion relative à l'exercice 2016 et d'en donner décharge au Comité de Direction.

Au nom de la Commission

Le Président rapporteur



François Ludwig

**Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 30 mai 2017.**



## RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION

COMITE DE DIRECTION

### RÉPONSE À LA QUESTION DE LA COMMISSION DE GESTION RAPPORT DE GESTION 2016

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

#### QUESTION N° 1

Les 52 condamnations (évoquées au point 4.1.2 page 40 du rapport de gestion du CODIR) à des travaux d'intérêts généraux ont été délivrées par la Commission de Police. À l'égard de quels types d'infractions ces mesures sont-elles prises, quelle population est-elle sujette à ce type de sanctions, où se font ces travaux, quels sont-ils, qui les surveillent, comment sont-ils attribués, qui les décide ? La Commission demande des précisions à ce sujet.

#### Réponse du Comité de direction :

- Les 52 condamnations (évoquées au point 4.1.2 page 40 du rapport de gestion du CODIR) à des travaux d'intérêts généraux ont été délivrées par la Commission de Police, en relation avec des infractions à différents articles des Règlements de police (ex. incivilités, nuisances sonores etc.).

Ces mesures visent principalement des mineurs et jeunes adultes. Il s'agit de travaux d'entretien des espaces publics de la Ville de Morges. Ces mesures sont chronophages et mobilisent du personnel PRM et communal, pour l'encadrement et la surveillance.

La décision d'ordonner de telles mesures est de la compétence du Président de la Commission de police, instance de jugement et fonction indépendante du commandement de la police. La durée des travaux d'intérêts généraux est de 4 à 8 heures.

**Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 4 mai 2017.**

**Réponse présentée au Conseil intercommunal en séance du 30 mai 2017.**



COMITE DE DIRECTION

RÉPONSE AU VŒU DE LA COMMISSION DE GESTION  
RAPPORT DE GESTION 2016

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

VOEU N° 1

La Commission émet le vœu de disposer, pour l'année 2016, d'un tableau analogue à ceux établis en 2014 et 2015 concernant l'absentéisme au sein de la PRM. Il est également demandé qu'un tel tableau soit remis automatiquement chaque année, pour le moins, à la Commission de Gestion.

Réponse du Comité de direction :

Voici le tableau et les chiffres pour 2016. Cette augmentation est due à trois cas de maladie de longue durée.

Deux d'entre eux ne sont plus à la PRM. La troisième personne a repris à temps partiel cette année, ce qui devrait annoncer des meilleurs chiffres pour 2017.

Le Comité de Direction trouve pertinent d'intégrer systématiquement ces chiffres dans le rapport de gestion et le fera dès l'année prochaine.

<b>Année</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Maladie	338 jours	729 jours	777 jours	970 jours
Accidents professionnels	91 jours	132 jours	9 jours	77jours
Accidents non professionnels	109 jours	48,5 jours	21 jours	36jours
<b>Total</b>	<b>538 jours</b>	<b>909,5 jours</b>	<b>807 jours</b>	<b>1'083jours</b>

*Le Comité de direction accepte ce vœu.*

**Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 18 mai 2017.**

**Réponse présentée au Conseil intercommunal en séance du 30 mai 2017.**